

Participez au développement de l'agriculture biologique. Nous nous en réjouissons déjà.

La Commission de labellisation agricole (CLA) soutient le Comité et le secrétariat de Bio Suisse dans l'interprétation et le développement du Cahier des charges dans le domaine de la production végétale et de l'élevage. Pour renforcer notre équipe et après accord, nous sommes à la recherche de deux nouveaux

membres pour la Commission de labellisation agricole (CLA)

Nous recherchons au moins un membre de la Suisse romande. La langue parlée durant les réunions est l'allemand.

Vos tâches

Outre le travail relatif au Cahier des Charges, la CLA est responsable de fournir au secrétariat ainsi qu'aux organismes de contrôle et de certification les directives nécessaires pour permettre l'uniformité des contrôles, de la certification et de la reconnaissance Bourgeon. Elle élabore les règlements techniques pour les producteurs et le règlement des sanctions pour la certification, traite les cas de jurisprudence et promulgue des directives. Elle surveille le processus de certification et fait partie des instances de l'assurance-qualité.

Charge de travail et rémunérations

Sept réunions de la commission et une retraite de deux jours par an sont prévues. En plus des réunions de la commission, les membres participent si besoin aux groupes de travail ou à d'autres événements. Au total, la charge de travail s'élève à env. 14 jours de travail par an. L'activité est rémunérée selon le règlement de rémunération de Bio Suisse.

Êtes-vous intéressé-e? Si vous exploitez une ferme Bourgeon et vous intéressez aux questions de qualité et de marché, envoyez votre candidature avec CV d'ici au 31 décembre 2023 à verband@bio-suisse.ch

Nous serions ravis de faire votre connaissance! Pour toutes questions, Madame Diana Eggenschwiler de la Gestion de la fédération (061 204 66 97) se tient à votre disposition.

